

STAFF ASSOCIATION

CONVOCATION

Ordinary General Assembly
of 1969

Second Session

At the Ordinary General Assembly of 19th March, 1969 the point of order was raised that a quorum was no longer present for items 7, 9, 10 and 11 of the agenda. The Chairman therefore officially adjourned the meeting, which then continued as an informal discussion on the remainder of the agenda.

In accordance with Article 10 (b) of the Statutes, a second session (with full powers of decision) is convened for:

**April 16th, 1969 at 5.00 p.m.
in Main Auditorium**

with the following agenda:

1. Election of Chairman.
2. Agenda and Procedure - Ratification.
3. Subscriptions for the year 1969/70.
4. Election of Auditors.
(already nominated: Messrs Héritier and Van der Schueren).
5. Composition of Electoral Groups.
6. Any Other Business.

Any member who wishes his point of view on these subjects (or on any other of sufficient importance) to be presented is strongly advised to attend this meeting or to discuss the matter with his council member beforehand or preferably both.

CONVOCATION

Assemblée générale ordinaire
1969

Deuxième Session

Lors de l'Assemblée générale ordinaire du 19 mars 1969 un membre fit remarquer que le quorum n'était plus atteint au moment de la discussion des points 7, 9, 10 et 11 de l'ordre du jour.

C'est pourquoi le Président de l'Assemblée a ajourné officiellement la réunion, qui a continué sous forme de discussion non officielle des derniers points de l'ordre du jour.

Selon l'Article 10 (b) des Statuts, une seconde session (avec tout pouvoir de décision) est convoquée pour le :

**16 avril 1969 à 17 h 30
Amphithéâtre**

avec l'ordre du jour suivant :

1. Election du Président.
2. Ordre du jour et procédure - Ratification.
3. Cotisations pour l'année 1969/70.
4. Election des vérificateurs aux comptes.
(déjà désignés : MM. Héritier et Van der Schueren)
5. Composition des groupes électoraux.
6. Divers.

On conseille vivement à chaque membre qui désire présenter son point de vue sur ces sujets (ou sur tout autre d'importance suffisante) d'assister à cette réunion ou de discuter de cette question auparavant avec son représentant au Conseil, ou même les deux.

ELECTORAL GROUPS 1969/1970

Where can the lists be consulted?

The complete list of members of the staff, arranged according to electoral groups, is posted on the official notice board of the Staff Association at the entrance to the restaurant in the Main Building. Moreover each Council member has a copy of the list of his electoral group for posting on the notice board of his Division. The General Assembly will be asked to approve the formation of the electoral groups on April 16, 1969.

Is your name on the list?

The Electoral Committee responsible for the preparation and proper running of the elections for representatives to the Council of the Staff Association invites you to point out any errors or omissions in the constitution of the electoral groups.

Electoral Committee

V. GLAUS (MPS) tel. 2570 H. SLETTENIÄAR (DD) tel. 2390
C. MADER (MPS) tel. 2608 A. YULE (DD) tel. 2402
R. RAZUREL (SB) tel. 2177

GROUPES ELECTORAUX 1969/1970

Où sont affichées les listes ?

Ces listes sont affichées au complet sur le tableau réservé à l'entrée du restaurant. Par division, les listes seront également diffusées par les représentants. La composition des groupes électoraux ainsi mise à jour sera soumise à l'approbation des membres de l'Assemblée Générale, le 16 avril 1969»

Etes-vous sur la liste ?

La Commission électorale chargée de la préparation et du bon déroulement des élections pour les représentants au Conseil de l'Association du Personnel, vous invite à signaler toute erreur ou omission dans la constitution des groupes électoraux.

Commission électorale

V. GLAUS (MPS) tél. 2570 H. SLETTEAAR (DD) tél. 2390
C. MADER (MPS) tél. 2608 A. YULE (DD) tél. 2402
R. RAZUREL (SB) tél. 2177



FONDS D'ENTRAIDE MUTUAL AID FUND

Résultats des élections

Result of elections

Membres de la Commission
Members of the Board

Nombre de voix
Number of votes

1. Mme LOUVRIER	207
2. M. BLOCK	186
3. M. CARREAU	167
4. M. MAGNY	162
5. M. RAZUREL	153
6. M. BAARLI	136
7. M. MALMUSI*	122

Membres suppléants
Deputy members

1. M. BELL*	122
2. M. DÖZIO	118

* Un tirage au sort entre MM. Malmusi et Bell qui bénéficiaient du même nombre de suffrages (122) a désigné M. Malmusi comme membre titulaire.

PRESTATIONS FAMILIALES POUVANT ETRE ATTRIBUEES AUX

FONCTIONNAIRES CERN RESIDANT EN FRANCE

Allocations prénatales

Les allocations prénatales sont attribuées à toutes les futures mamans, sans condition de nationalité, d'âge, de mariage ou d'activité professionnelle, si elles résident en France. Pour en bénéficier, elles doivent déclarer leur grossesse à la Caisse d'Allocations familiales et passer les quatre examens prénataux obligatoires dans les délais prescrits.

Ces allocations sont versées, en trois fractions, pour les neuf mois qui précèdent la naissance :

- 2 mensualités après le premier examen
- 4 mensualités après le deuxième examen
- 3 mensualités après le troisième examen

Chaque mensualité est égale à 22 % du salaire de base des Allocations familiales en vigueur au lieu de résidence.

Montant de chaque
mensualité :

Département de l'Ain : 78,65 FF depuis le 1.7.1968
Département de la Haute-Savoie 77ffl FF depuis le 1.7.1968

Allocation de maternité

L'allocation de maternité est versée pour chaque naissance, si celle-ci survient dans les délais prescrits, sans condition de mariage ou d'activité professionnelle.

L'allocation est payable en deux fractions, chacune égale au montant du salaire de base des allocations familiales. Une fraction est payée au moment de la naissance, l'autre à l'expiration du sixième mois qui suit la naissance, à condition que l'enfant soit encore vivant à cette date et à la charge des parents. Chaque fraction est payée au taux en vigueur lors de la naissance et du sixième mois.

Montant de chaque fraction:

Département de l'Ain : 357,50 FF depuis le 1.7.1968
Département de la Haute-Savoie 354,- FF depuis le 1.7.

Adresses des Caisses

Pour l'Ain

Caisse d'Allocations familiales
14, rue Bourgmayer - BOURG-en-BRESSE (01)

Pour la Haute-Savoie :

Caisse d'Allocations familiales
Rue Emile Romanet - ANNECY (74)

Pour tous renseignements complémentaires, contacter
M. C. Degrange, tél. 4053

*

*

*

COMITE de la
CAISSE de PENSIONS

rappel

Un questionnaire a été envoyé à tout le personnel de laboratoire ayant un contrat à temps partiel. Dans le cas où vous auriez été oublié, le Comité vous prie de contacter le secrétariat de l'Association du Personnel, qui vous fera parvenir au plus vite un exemplaire. Le Comité demande à chaque personne touchée par ce questionnaire de bien vouloir le retourner dans le délai fixé.